

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

**ESTHETIQUE CANINE : PRATIQUE PROFESSIONNELLE –
NIVEAU AVANCE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 83 32 06 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 805 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2023,
sur avis conforme du Conseil général**

ESTHETIQUE CANINE : PRATIQUE PROFESSIONNELLE – NIVEAU AVANCE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant de réaliser un toilettage complet, le plus proche possible du standard de la Fédération Cynologique Internationale ou de la demande du client, en justifiant sa méthode d'approche de l'animal et la technique de coupe choisie dans un délai imparti proche d'une situation réelle de pratique professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ réaliser un toilettage complet, le plus proche possible du standard de la Fédération Cynologique Internationale (rapport race/coupe) ou de la demande du client ;
- ◆ justifier sa méthode d'approche de l'animal ;
- ◆ justifier la technique de coupe choisie en fonction des standards les plus courants ;
- ◆ assurer le nettoyage et l'entretien de l'équipement et du matériel utilisés.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite des UE « Esthétique canine : pratique professionnelle – Niveau élémentaire Code 83 32 05 U21 D1».

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

dans les limites de temps fixées par le chargé de cours,

en optimisant ses compétences relationnelles,

en tenant compte de critères de performance,

en développant son sens esthétique,

en affinant ses habiletés de coupe,

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

dans le respect du bien-être animal,

- ◆ de réaliser un toilettage complet, le plus proche possible du standard de la Fédération Cynologique Internationale (rapport race/coupe) ou de la demande du client ;
- ◆ de justifier sa méthode d'approche de l'animal ;

- ◆ de justifier la technique de coupe choisie en fonction des standards les plus courants ;
- ◆ d'assurer le nettoyage et l'entretien de l'équipement et du matériel utilisés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la performance de l'étudiant, au niveau :
 - de la rapidité,
 - de l'esthétisme,
 - de la relation avec le client et l'animal,
 - de son habileté.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable,

dans les limites de temps fixées par le chargé de cours,

en optimisant ses compétences relationnelles,

en tenant compte de critères de performance,

en développant son sens esthétique,

en affinant ses habiletés de coupe,

dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène,

dans le respect du bien-être animal,

- ◆ d'accomplir des interventions professionnelles simples, dans le respect de l'animal et en utilisant de manière adéquate le matériel mis à sa disposition :
 - maintenir l'animal en adoptant la bonne technique de contention ;
 - brosser l'animal (dénouer ses poils sans le faire souffrir) ;
 - réaliser une première coupe (dégrossir) ;
 - déterminer quel shampoing est préconisé pour le bain selon la race et le poil de l'animal ;
 - procéder au lavage, au rinçage et au séchage de l'animal ;
 - manier conjointement séchoir et petit matériel ;
 - réaliser les soins d'hygiène nécessaires (yeux, ongles, oreilles, coussinets...) ;
 - réaliser la coupe finale en respectant soit la demande du client soit en se rapprochant le plus possible du standard de la Fédération Cynologique Internationale (rapport race/coupe) et en tenant compte des défauts physiques éventuels de l'animal ;
 - effectuer une finition aux ciseaux ;
- ◆ de développer les compétences relationnelles suivantes :
 - accueil du client et analyse de la demande,
 - mise en confiance de l'animal,
 - respect de l'animal dans les soins apportés ;
- ◆ d'assurer l'entretien du matériel et du local-classe (entretien et nettoyage du petit et gros matériel, gestion des stocks, rangement).

5. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec la charge de cours qui lui est attribuée.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de pratique professionnelle, il est recommandé de ne pas dépasser 2 élèves par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination des cours	<u>Classement des cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Esthétique Canine : Pratique professionnelle - Perfectionnement	CT	L	144
7.2. Part d'autonomie		P	36
Total des périodes			180